

Liaison temps scolaire – temps périscolaire

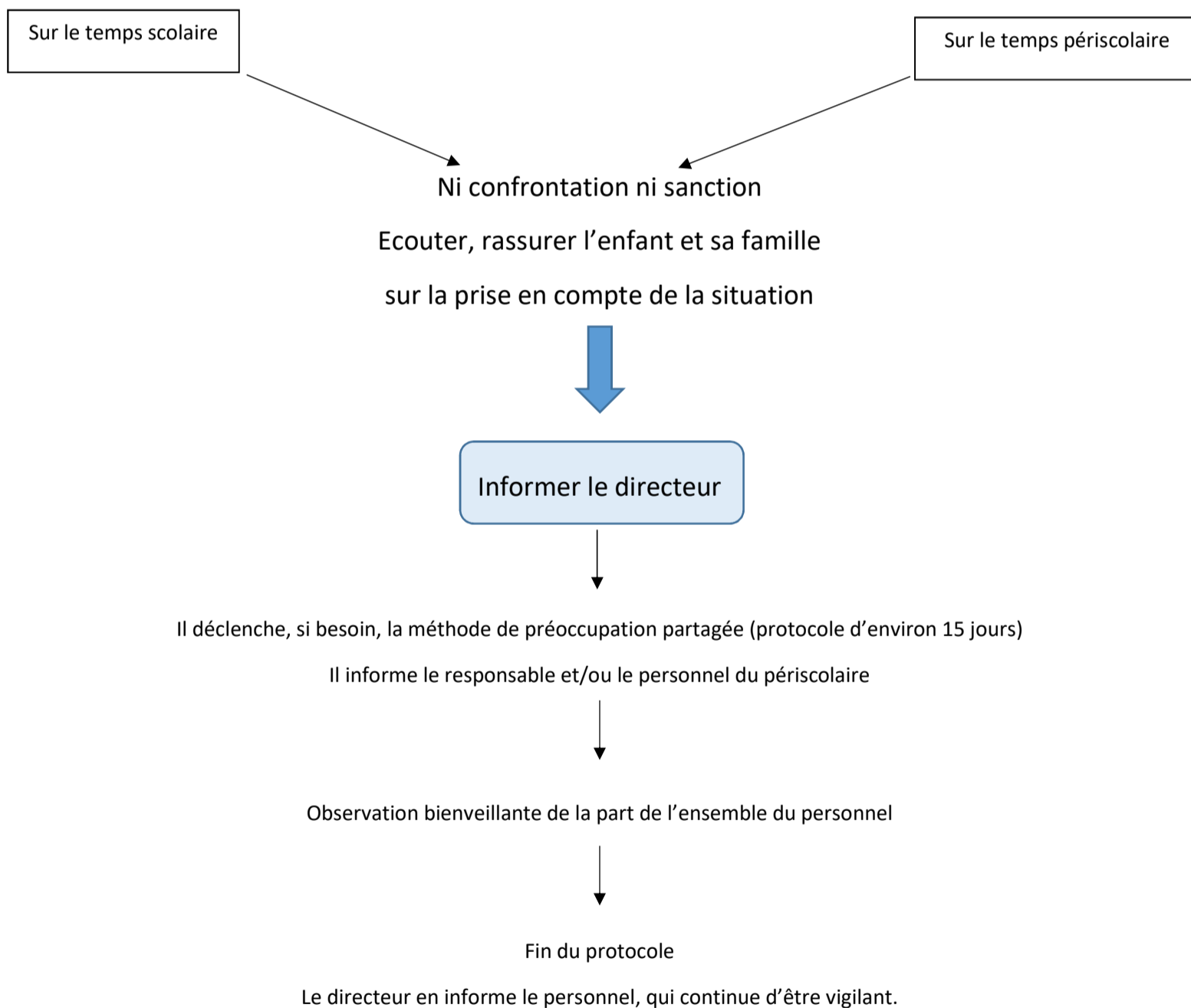
Ecole - Ville :

Année scolaire :

Ecole	Adresse : Directeur de l'école (personne Ressource pHARe) : En cas d'absence : N° de l'école :
Service périscolaire	Adresse si différente de l'école : Responsable : En cas d'absence : N° du service périscolaire :

Intimidation/Harcèlement : c'est le fait pour un élève ou un groupe d'élèves de faire subir de manière **répétée** à un camarade des propos ou des comportements négatifs, entraînant **l'isolement/le mal-être** de l'élève cible. (Brimades, humiliations, mauvais gestes...)

Une situation d'intimidation est repérée



Protocole présenté le :

Enseignants et Personnel du service périscolaire présents :

Copie transmise à la mairie le :

Signatures :

Directeur

Responsable du périscolaire

Maire ou adjoint